

La réforme liturgique : questions et réponses ?

Première lecture

LES éditions Sainte-Madeleine ont publié il y a quelques mois un recueil d'articles de Mgr Klaus Gamber. Né en 1919, ordonné prêtre en 1948, Mgr Gamber fonda en 1957 l'Institut liturgique de Ratisbonne dont il resta le directeur jusqu'à sa mort, le 2 juin 1989. S'étant spécialisé dans les travaux d'érudition liturgique, il devint un bon historien et connaisseur de l'ancienne liturgie romaine ainsi que des rites orientaux. Ce labeur abstrait ne l'empêcha pas de goûter la prière de l'Église en son authenticité. C'est pourquoi, à côté de ses travaux purement scientifiques, il donna une série d'écrits sur la liturgie comme prière et sur la valeur de la réforme liturgique dans l'évolution de l'Église.

L'ouvrage que nous examinons comprend dix chapitres assez brefs, écrits dans un style nerveux et incisif et accompagnés de quelques notes (une centaine pour tout l'ouvrage) essentiellement relatives à des travaux en langue allemande. Mais les questions posées par Mgr Gamber sont assez radicales et s'articulent autour de quelques thèmes essentiels.

Tout d'abord, les nouveaux rites sont-ils l'accomplissement, la mise en œuvre effective de la constitution conciliaire sur la liturgie ? Mgr Gamber répond négativement et se demande d'où viennent alors les errements des commissions liturgiques responsables de la réforme. A son avis, outre des origines beaucoup plus anciennes dont personne n'est le maître, ils s'enracinent dans une science liturgique encore balbutiante ; dans la théologie moderne ou moderniste ; dans la sensibilité la plus immédiate et la plus contemporaine ; dans les pratiques sociales et pastorales du milieu du vingtième siècle, telles que messe dialoguée, mouvements de jeunesse

communautaires, retour vers la nature, etc., prises comme normes universelles.

A ce propos, puisque l'auteur étudie tantôt la réforme liturgique de Paul VI, tantôt celle qui s'étend de la « restauration » de la Veillée pascale¹ jusqu'à nos jours, comment ne pas souligner l'influence manifeste de la « communion solennelle » ou « profession de foi » française dans ce rite du « renouvellement des promesses du baptême » inséré dans la Veillée pascale et qui rend un son fort insolite dans la liturgie romaine ?

Mgr Gamber s'interroge encore sur le droit du souverain pontife à modifier

¹ — Dom Oury lui-même reconnaît l'influence majeure de cette « restauration ». « C'est par la restauration de la Veillée pascale en 1951, écrit-il, que commença l'ère des grandes transformations liturgiques dont le concile est venu hâter l'évolution (...). Les *majora principia* de la constitution conciliaire se trouvaient, pour une part, contenus en germes dans la Veillée pascale restaurée. » (Guy Oury, « La Veillée pascale *ad experimentum* pour l'année 1969 », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 13, 27 mars 1969, p. 215.) « La réforme actuellement en cours a commencé proprement le jour où Pie XII décida de restaurer l'antique Veillée pascale, cœur de l'année liturgique. L'*ordo* rénové de la semaine sainte qui suivit bientôt marqua une nouvelle étape et un nouvel approfondissement. » (Guy Oury, « La réforme liturgique du missel », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 29, 17 juillet 1969, p. 462.)

De la même façon, comment ne pas rapprocher la secrète de la fête de saint Joseph « artisan » (fixée au 1^{er} mai par Pie XII en 1955) : « Nous vous offrons, Seigneur, ces offrandes, fruit du travail de nos mains », du nouvel offertoire : « Nous te présentons ce pain, fruit de la terre et du travail des hommes... ce vin, fruit de la vigne et du travail des hommes... » ?

Dans sa constitution apostolique *Missale romanum*, qui promulgue « le missel romain restauré par décret du deuxième concile œcuménique du Vatican », le pape Paul VI affirme : « La rénovation a été entreprise par ce même Pie XII avec la restauration de la Veillée pascale et de l'*ordo* de la semaine sainte, qui constitua la première étape de l'adaptation du missel romain aux besoins de notre temps. » (*Enchiridion documentorum instaurationis liturgicae* 1363 ou *Les nouveaux rites de la messe*, Centurion, 1969, p. 14.)

substantiellement la liturgie traditionnelle. Un tel droit lui semble douteux, voire inexistant, notamment au regard de l'histoire qui nous enseigne qu'aucun pape avant Paul VI ne s'est cru autorisé à réaliser des transformations d'une telle ampleur dans la liturgie catholique.

Il traite également, d'une façon rapide, de la célébration « face au peuple », montrant qu'elle constitue une rupture complète avec la tradition en même temps qu'un non-sens liturgique. Mais les éditions Sainte-Madeleine nous promettent un ouvrage complet de lui sur ce sujet : nous l'attendons avec intérêt.

Mgr Gamber examine également l'opportunité pastorale de la réforme liturgique et manifeste par de nombreux et pertinents exemples que les réformateurs ont commis des erreurs de psychologie dont les conséquences sont dévastatrices chez les prêtres et les fidèles.

L'ouvrage se termine par quelques belles et émouvantes pages sur la liturgie comme « patrie » spirituelle du chrétien, comme roc inébranlable de la foi et comme repère dans un monde qui change sans cesse.

Toutes ces analyses, et d'autres égrenées au fil des pages, sont bien argumentées. On peut n'être pas d'accord avec telle ou telle thèse, mais les remarques de l'auteur valent toujours la lecture.

Outre la compétence et la notoriété de l'auteur, cet ouvrage est porté sur les fonts baptismaux par trois cardinaux, savoir le cardinal Oddi, le cardinal Ratzinger et le cardinal Stickler. La pertinence des analyses de Mgr Gamber ainsi que le poids considérable de ces trois parrains semblent devoir faire de cet ouvrage une référence dans la résistance à la révolution liturgique. Il a donc été vivement loué par certains organes de presse comme *Trente jours*, *La Pensée catholique*, *Présent*. Il a été violemment critiqué par d'autres revues comme *Famille chrétienne*.

Le quotidien *La Croix* n'a pas hésité à faire monter au créneau Mgr Martimort, âgé

de plus de 80 ans. Sous le titre « Les amertumes de Mgr Gamber », le doyen honoraire de la faculté de théologie de Toulouse s'est livré le 6 juin 1992 à une attaque en règle, d'une violence de ton qui surprend sous sa plume. Pour lui, cet ouvrage est un recueil « d'extravagantes positions » dont les affirmations sont « ahurissantes » et « sans valeur scientifique ». Le cardinal Oddi est exécuté en une ligne, le cardinal Stickler ignore l'histoire liturgique, le cardinal Ratzinger a écrit son texte « sous le coup de l'émotion et le regrette maintenant ». Bref, même si « tous les liturgistes possèdent dans leur bibliothèque » les œuvres de Mgr Gamber, d'une grande valeur paléographique et scientifique, il convient de « ne pas prendre au sérieux » cet écrit « polémique ».

Mgr Martimort ne ménage pas sa peine pour détourner ses lecteurs d'un ouvrage aussi pernicieux. On le comprend. La part importante qu'il eut dans la confection de la nouvelle liturgie le rend naturellement très sensible aux attaques dont elle fait l'objet. Il s'agit d'une vanité d'auteur dont nous ne ferons pas grief au vieux liturgiste. Il a déjà utilisé cette tactique, consistant à louer l'aspect scientifique d'un auteur en dénigrant sa perception plus intime de la liturgie, à l'égard d'autres liturgistes coupables de ne pas apprécier à sa juste valeur son talent et celui de ses associés dans la réforme liturgique².

Cet acharnement de Mgr Martimort contre l'ouvrage de Mgr Gamber nous semble, au contraire, l'une de ses meilleures recommandations : il nous incline à penser que celui-ci a vu juste et que son livre touche les responsables de la réforme au point sensible. Une telle attaque confirme notre propre lecture et manifeste l'apport de Mgr Gamber à une étude sérieuse de la réforme liturgique.

² — Voir par exemple dans son ouvrage *Mirabile laudis canticum*, Edizioni Liturgiche, 1991, les coups de patte à Madame Noële Maurice Denis-Boulet (p. 324), à Mgr Emilio Guano (p. 344) et à Mgr Michel Andrieu (p. 374).

Si les analyses spéculatives de l'auteur nous semblent dignes d'intérêt, nous pensons que des réserves sont nécessaires sur les solutions pratiques proposées. Pour Mgr Gamber, la conclusion à tirer de ses études est claire : immédiatement définitive et obligatoire, la réforme liturgique n'a pas laissé le temps de « tester » les nouveautés. Aussi propose-t-il la liberté absolue du rite romain traditionnel comme rite fondamental et, *ad libitum*, la possibilité du rite nouveau fortement amendé de ses ruptures les plus graves avec la tradition. C'est, on se le rappelle, la position de *Una Voce* dont la revue accueillit la plupart des articles rassemblés dans l'ouvrage. Cette position souffre pourtant d'un certain nombre de difficultés importantes.

Tout d'abord, les critiques extrêmement acérées de Mgr Gamber contre la nouvelle liturgie laisseraient penser que celle-ci est définitivement viciée par un esprit étranger à la véritable foi et à la Tradition authentique. Dans ces conditions, on voit mal quelles corrections seraient susceptibles de la faire revenir dans la droite ligne de l'orthodoxie, sinon une refonte totale, autant dire une autre liturgie : ce ne serait plus le rite de Paul VI, mais un rite différent, pour l'instant purement imaginaire.

Deuxièmement, on se demande qui opérerait pour ce rite. Ce ne seraient pas les traditionalistes, fermement attachés au rite traditionnel. Ce ne seraient pas les progressistes avérés, qui ne croient plus désormais qu'en la créativité individuelle. Il est impossible d'affirmer que ce seraient les « catholiques pratiquants ordinaires », car ceux-ci se verraient de nouveau, comme dans les années soixante-dix, confrontés à un choix dramatique, à une rééducation liturgique, et personne ne peut dire à l'avance comment ils réagiraient.

Ces considérations réduisent considérablement la pertinence de l'argument que l'on pourrait appeler « de l'habitude ».

Celui-ci consiste à affirmer que le rite de Paul VI est à conserver après rectification, car les gens en ont pris l'habitude et qu'il n'y a rien de plus stable et de plus utile que l'habitude. Mais cette modification du rite de Paul VI serait un nouveau bouleversement : la nécessité de conserver ce rite en est sapée par le fait même.

En passant, nous pouvons nous poser la question de savoir qui préparerait ces amendements. En effet, pour qu'ils aient quelques chances d'aboutir, il faudrait des hommes qui bénéficient d'une grande confiance auprès de groupes importants (ethniques, spirituels, liturgiques, etc.) dans l'Église, de façon à emporter leur adhésion et, à travers eux, celle de l'Église entière. Mais on se demande qui aujourd'hui, dans l'état de désordre très grave où se trouve l'Église, peut prétendre bénéficier d'un tel prestige ?

Il est évident que le rétablissement de la liturgie authentiquement catholique sera une entreprise difficile qui réclamera une grande prudence de la part de ses initiateurs. Il est malaisé, à l'heure actuelle et à vue humaine, d'envisager une pure et simple remise en place des rites traditionnels, tels qu'ils existaient en latin à la mort de Pie XII, pour toute l'Église catholique. Mais il est aussi extrêmement difficile, voire impossible, dans l'état de confusion où nous sommes, de prévoir et d'envisager quelles mesures pratiques seront les plus adéquates pour restaurer une liturgie vraiment catholique par un magistère vraiment catholique dans le cadre d'une Église redevenue vraiment catholique.

Nous craignons que ces « offres de paix ³ », à un moment où l'on ne voit aucune velléité de réforme de la liturgie réformée, ne soient un peu mal venues : car la nocivité de cette nouvelle liturgie, vigoureusement dénoncée par Mgr Gamber, continue de produire ses effets et de détruire la foi de millions d'âmes. Il semble inopportun, vu ce

³ — Cf. Bryan Houghton, *La paix de Mgr Forester*, Dominique Martin Morin, 2^e édition, 1985.

contexte, de s'avancer un rameau d'olivier à la main pour proposer une paix chimérique à des gens qui n'en veulent pas.

En conclusion, les analyses spéculatives de Mgr Gamber nous paraissent intéressantes et utiles, même si elles ne révolutionnent pas le dossier de la nouvelle liturgie, tandis que ses orientations pratiques nous semblent beaucoup plus contestables.

G. C.

Deuxième lecture

LE livre de Mgr Gamber est une série de neuf articles sélectionnés par les éditions Sainte-Madeleine parmi les travaux de l'auteur. De nombreuses recensions de cet ouvrage ayant déjà été publiées, nous avons préféré citer abondamment Mgr Gamber lui-même pour que sa propre pensée soit vraiment manifestée.

L'état actuel de la liturgie

« D'année en année la réforme liturgique, saluée avec beaucoup d'idéalisme et de grands espoirs par de nombreux prêtres et laïcs, s'avère être, comme nous l'avons déjà esquissé, une désolation liturgique de proportions effroyables. Au lieu du renouvellement de l'Église et de la vie ecclésiale attendu, nous assistons à un démantèlement des valeurs de la foi et de la piété qui nous avaient été transmises et, au lieu et place d'un renouvellement fécond de la liturgie, à une destruction des formes de la messe qui s'étaient organiquement développées au cours des siècles » (p. 15).

Cette citation est reprise comme en écho dans tous les articles sous des formes variées : « Nous l'avons vécu et contemplons désormais à nos pieds les ruines non de la "messe tridentine", mais de l'ancien rite romain qui s'était développé au cours de cette longue période jusqu'à atteindre sa maturité » (p. 30).

« Nos messes sont-elles devenues plus attirantes pour les fidèles depuis le concile ? La

liturgie renouvelée a-t-elle contribué à augmenter le sens de la foi et de la piété ? A peine, semble-t-il. Le peu de temps écoulé depuis l'introduction en 1969 du nouvel *Ordo Missæ* a suffi à révéler que nos églises se vidaient de plus en plus, que le nombre de nos prêtres et de nos religieux diminuait de plus en plus, et ce dans des proportions effrayantes. Certes les causes en sont multiples. Néanmoins la réforme liturgique n'a pas été capable de stopper cette évolution négative ; il est probable qu'elle n'a pas peu contribué à l'entretenir » (pp. 43-44).

« Aujourd'hui tout a changé de fond en comble. On attaque souvent maintenant ceux qui, par conviction profonde, restent fidèles à ce qui était, encore récemment, strictement prescrit par l'Église romaine. S'ils continuent à user du rite dans lequel ils ont été élevés et ordonnés, on leur fait des difficultés. On ne tient pas compte de leurs décisions prises en conscience et de leurs scrupules.

« En revanche on tolère presque tout ce que font les progressistes pour qui la tradition ne signifie rien ou presque rien, et même quand ils défendent des opinions qui sont en contradiction avec la doctrine chrétienne » (p. 82).

« Mais ce qui est capital, c'est que jamais il n'y eut cette rupture avec la tradition que nous vivons maintenant d'une manière effrayante, et cela au moment où, en outre, on remet presque tout en question dans l'Église » (p. 93).

Quelles causes ?

Constatant bien la crise actuelle dans la liturgie de la messe et armé de sa science historique, quelles causes assigne Mgr Gamber et quelle solution préconise-t-il ?

Pour l'auteur, la cause principale réside dans la désobéissance à Vatican II :

« Nous montrerons dans ce qui suit que la réorganisation de l'*Ordo* de la messe de 1969 a été beaucoup plus loin qu'il n'était nécessaire

aux yeux du concile et que ne l'aurait exigé une pastorale adaptée à l'époque actuelle et, en outre, que les demandes du concile dans le domaine liturgique auraient pu être satisfaites sans modification essentielle du rite existant de la messe » (p. 44).

Le liminaire de l'éditeur annonçait d'ailleurs cette manière de voir en posant la question : « A-t-on vraiment, comme le demandait la constitution *De sacra liturgia*, "révisé les rites avec prudence, et dans l'esprit d'une saine tradition" ? »

L'auteur revient sans cesse sur la désobéissance à Vatican II.

« Le concile n'a pas expliqué plus en détail ce qu'il fallait entendre par "le gouvernement de la sainte liturgie" (*sacrae liturgiae moderatio*). Étant donné les habitudes existantes, il ne peut s'agir ici d'une réorganisation complète du rite de la messe, ni de la totalité des livres liturgiques, telle que celle que nous venons de vivre. On peut déduire du contexte que les pères conciliaires voulaient avant tout empêcher que chaque prêtre n'arrange les rites "de son propre chef" — ce qui, on le sait, est aujourd'hui monnaie courante » (p. 35).

« La modification, ordonnée par Paul VI, des paroles de la consécration et de la phrase qui suit, utilisée dans la liturgie romaine depuis plus de 1 500 ans, n'avait pas été prévue par le concile » (p. 50).

« De toute façon, il n'était pas question dans l'article 36 de la constitution liturgique d'utiliser exclusivement la langue vernaculaire, ce qui, de nos jours constitue une sorte de provincialisme en notre époque de tourisme de masse et de migrations ouvrières. On ne trouve rien non plus dans ce document qui concerne la suppression du chant grégorien latin » (p. 53 et 54).

« On a négligé la recommandation du concile en l'article 23 de sa constitution sur la liturgie : "On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement." (...) C'est pourquoi les artisans

du nouveau rite de la messe ne peuvent se réclamer du concile, même s'ils ne cessent de le faire. Les instructions du concile sont libellées de façon générale et restent ouvertes à diverses solutions. Ce qui est en tout cas certain, c'est que le nouvel *Ordo Missæ* n'aurait pas reçu l'assentiment de la majorité des pères conciliaires » (p. 54).

La première erreur de Mgr Gamber est précisément là, dans sa volonté répétée d'accepter Vatican II comme un concile normal, ayant donc la même autorité que tous les conciles précédents. Et c'est pourquoi, à la suite de Vatican II, il met de côté la doctrine pour ne s'attacher qu'au pastoral.

« La rupture avec la tradition est désormais consommée : par l'introduction de la nouvelle forme de célébration de la messe et des nouveaux livres liturgiques, encore davantage par la liberté concédée tacitement par les autorités d'organiser librement la célébration de la messe, sans qu'on puisse déceler en tout cela un avantage substantiel du point de vue pastoral » (p. 14).

« Mais venons-en à notre question proprement dite : les réformes nécessaires entreprises à l'issue du concile étaient-elles nécessaires dans leur totalité, et qu'est-ce que la pastorale y a gagné ? » (p. 43).

« La modification, ordonnée par Paul VI, des paroles de la consécration et de la phrase qui suit (...) n'était d'aucune utilité pour la pastorale » (p. 50).

« De toute façon, nous l'avons vu, du point de vue pastoral — et c'est bien lui qui importait au concile — la plupart de ces réformes étaient inutiles » (p. 52).

« De toute façon, dans ce document {la constitution sur la liturgie}, il n'était pas question d'abandonner le rite traditionnel, mais seulement de l'importance de la pastorale dont on devrait davantage tenir compte » (p. 83).

Ne voulant voir dans Vatican II qu'un concile pastoral, l'auteur est conduit à refuser

systématiquement tout examen doctrinal, théologique, du nouvel *Ordo Missæ*, et c'est la deuxième erreur de notre auteur.

Il se contente d'allusions :

« On n'a pas encore suffisamment tiré au clair dans quelle mesure ici aussi, comme ce fut le cas pour Luther, des considérations dogmatiques ont pu exercer une influence » (p. 42).

La note 35, page 103, précise : « On trouve les premières objections dogmatiques, dès la publication du nouvel *Ordo*, dans une brochure intitulée : *Bref examen critique du nouvel Ordo Missæ* et préfacée par les cardinaux Ottaviani et Bacci. » Mais rien n'est dit du contenu de la brochure.

« Il ne faut cependant pas aller jusqu'à affirmer comme il arrive parfois, que la messe selon le nouvel *Ordo* serait en soi invalide. Mais le nombre de messes véritablement invalides pourrait bien avoir considérablement augmenté depuis la réforme liturgique » (p. 43).

Affirmation très grave (même si un habile conditionnel la tempère) mais qui n'incline pas notre auteur à chercher la (ou les) cause(s) de ces messes invalides.

« La partie suivante de la messe dans le nouveau missel est intitulée "liturgie eucharistique" (*liturgia eucharistica*). Contentons-nous ici, où il n'est question que du rite, de remarquer qu'il manque à cette dénomination toute allusion au fait que la messe est un sacrifice » (p. 48).

Ne voulant pas examiner le nouvel *Ordo Missæ* d'un point de vue théologique, Mgr Gamber ne voit pas, en tout cas ne dit pas, le but de la réforme liturgique. Il se contente de poser des questions, d'ailleurs pertinentes, auxquelles il ne répond malheureusement pas nettement, franchement. Elles sont réunies dans celles-ci :

« Somme toute, la question est la suivante : qu'a-t-on voulu obtenir à l'aide de ces modifications dont certaines sont minimes ? Peut-être a-t-on simplement voulu

réaliser les idées favorites de quelques spécialistes en liturgie — mais alors au prix d'un rite vieux de 1 500 ans ! — ou bien ces innovations représentent-elles la destruction voulue de l'*Ordo* existant jusqu'ici, puisque les nouveaux "accents" qu'on a voulu introduire sont en contradiction avec l'univers de la foi à partir duquel s'est développé l'ancien rite ? » (p. 52).

« En revanche, quel sens pouvait-il y avoir pour la pastorale à modifier par exemple le calendrier et la manière de compter les dimanches et, qui plus est, les paroles de la consécration ? (...) »

« Y a-t-il derrière tout cela le souci des âmes, ou bien n'y a-t-il pas plutôt la volonté de tirer un trait de séparation définitif entre l'ancien et le nouveau rite et de rendre ainsi impossible l'utilisation des anciens livres liturgiques, et donc impossible la messe "tridentine", parce que ces livres ne correspondraient plus au nouvel esprit régnant dans l'Église ? » (pp.s 83-84).

La réponse à cette question capitale est absente du livre.

En revanche on peut glaner des éléments de réponse, d'abord d'un point de vue global : « Aussi, ne sommes-nous pas étonnés que la stricte interdiction de l'ancien rite ait coïncidé avec la mise en vigueur des nouveaux livres liturgiques et qu'on n'ait fait de concessions qu'aux seuls prêtres âgés célébrant en privé.

« Les réformateurs voulaient visiblement une liturgie entièrement nouvelle, se différenciant de l'ancienne tant par son esprit que par ses formes extérieures, et non plus un culte répondant davantage aux besoins de la pastorale moderne, comme le concile l'avait souhaité. Liturgie et foi vont de pair. C'est pourquoi on a créé un nouveau rite correspondant largement aux tendances de la nouvelle théologie (moderniste). Comme jusqu'ici la liturgie respirait en tout l'esprit des vérités de foi traditionnelles et celui de l'ancienne piété, elle ne pouvait pas subsister sous la forme qui était la sienne. On supprima

donc beaucoup de choses et on introduit de nouveaux rites, de nouvelles prières et de nouveaux chants, ainsi que des lectures bibliques qu'il n'est pas rare de voir amputées intentionnellement des passages ne convenant pas à la théologie moderne, comme ceux qui rapportent les paroles d'un Dieu qui juge et qui châtie » (p. 84).

« De même, il manque maintenant dans une large mesure cette solennité qui fait partie de toute action culturelle, surtout si celle-ci se déroule devant une grande assemblée. En lieu et place on voit souvent une austérité calviniste » (p. 13).

L'auteur fait de précieux rapprochements avec le protestantisme qu'il connaît bien, étant allemand.

« Le premier à avoir entrepris une réforme de la liturgie, et cela en raison de considérations théologiques, est sans conteste Martin Luther. Il niait le caractère sacrificiel de la messe et était, de ce fait, scandalisé par certaines parties de la messe, en particulier par les prières sacrificielles du canon » (p. 41).

« S'y ajoute, sous le signe d'un œcuménisme mal compris, un effrayant rapprochement avec les conceptions du protestantisme et, de ce fait, un éloignement considérable des vieilles Églises d'Orient » (p. 15).

Pour l'analyse dans le détail des changements introduits par le nouveau rite, contentons-nous de quelques exemples :

« Les rites d'ouverture dotés, surtout dans la version allemande du missel, de nombreuses "prescriptions de choix possibles" ouvrent une porte toute grande à l'arbitraire du prêtre célébrant. Quels bavardages les fidèles ne doivent-ils pas subir par endroits dès le début de la messe ! Tout comme c'est plus d'une fois le cas aujourd'hui dans les communautés protestantes » (pp. 45-46).

« C'est dans cette partie {la prière eucharistique} que se trouvent les modifications les plus importantes par rapport

au rite précédent. La moins significative est le choix abondant des préfaces. (...) En revanche, les trois nouveaux canons constituent, eux, une rupture complète avec la tradition » (p. 49).

« La traduction de *pro multis* par "pour tous", qui se réfère à des conceptions théologiques modernes et qu'on ne trouve dans aucun texte liturgique ancien, est douteuse et a même scandalisé » (p. 50).

« Mais c'est surtout le déplacement consistant à mettre l'accent sur le caractère de repas de la messe ("célébration eucharistique"), alors que son caractère sacrificiel est fortement repoussé au second plan, qui est nettement protestant.

« L'emploi du mot "sacrifice" est tout à fait volontairement évité dans le texte de l'*Institutio generalis Missalis romani*. (...) Visiblement la définition de la messe qui avait été donnée dans la première version du nouvel *Ordo Missae* venait de la théologie de la cène protestante : "La cène du Seigneur ou messe est la synaxe sacrée ou rassemblement du peuple de Dieu réuni sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur." » (p. 58).

« Conformément à la conception du culte protestant, la nouvelle organisation des lectures sert en premier lieu à l'instruction et à l'édification de l'assemblée » (p. 61).

« La prière *Libera* qui suit [le *Pater*] a été elle aussi modifiée. Non seulement on a omis d'y mentionner la Mère de Dieu et d'autres saints, mais on l'a dotée d'une fin nouvelle. Elle est suivie de la proclamation par le peuple de la doxologie : "Car c'est à toi qu'appartiennent le règne..." (...) Dans le nouvel *Ordo* de la messe, cette doxologie, parce qu'elle est dite par le peuple, mais aussi de par son contexte, est un net emprunt au culte protestant » (p. 51).

Le chapitre 6, entièrement consacré à un historique sur la messe dos ou face au peuple, conclut : « Et précisément ces changements dans la position du prêtre [face au peuple]

durant la messe ont un sens symbolique et sociologique certain. Quand le célébrant prie et sacrifie, il a, tout comme les fidèles, les yeux fixés sur Dieu, cependant lorsqu'il proclame la parole de Dieu et distribue l'Eucharistie, il se tourne vers le peuple. Ce principe avait été jusqu'ici constamment observé mais, surtout pour des raisons théologiques, un changement est survenu dans l'Église romaine » (p. 73).

Quelle solution ?

Quelle solution propose Mgr Gamber pour sortir d'une crise qu'il admet facilement, qu'il prouve et même démontre ?

Tout simplement, faire une réforme de la réforme.

Refusant l'examen doctrinal du nouvel *Ordo Missæ*, l'auteur commence par renvoyer dos à dos progressistes et traditionalistes.

« Les uns rejettent ces nouveaux livres parce que fabriqués, reflétant trop l'esprit de la nouvelle théologie et ne tenant pas suffisamment compte de la tradition. Ils pensent qu'en renouvelant les rites on est, dans l'ensemble, allé trop loin. D'autres encore se plaignent de ce que l'on n'ait toujours pas fait éclater le cadre étroit de la pensée rubriciste (...) » (p. 11).

« Pendant que les uns repoussent le nouveau rite comme hérétique et même invalide, d'autres le considèrent comme la percée longtemps désirée de nouvelles formes et comme une possibilité de vivre consciemment la communauté ecclésiale » (p. 81).

Puis vient la solution :

« Tout ramener dans l'Église en l'état exact où l'on en était après la deuxième guerre mondiale n'est sûrement pas possible, et peut-être pas souhaitable non plus. Une voie possible serait de prendre pour point de départ d'une réforme limitée de l'ancien rite romain la constitution sur la liturgie du deuxième concile du Vatican, telle que la comprenait la majorité des pères conciliaires, mais sans pour autant

que ce rite en tant que tel en soit détruit » (p. 86).

Concrètement :

« Le *ritus romanus* et le *ritus modernus* devraient être tous deux considérés comme légitimes » (p. 75).

« Pourquoi deux formes, l'ancien et le nouveau rites, ne pourraient-elles pas subsister paisiblement côte à côte ? » (p. 95).

« Il faut qu'à l'avenir le rite plus que millénaire de la messe soit conservé dans l'Église catholique romaine, pas seulement pour les prêtres et laïcs âgés, incapables de s'adapter, mais comme forme primaire de la célébration de la messe » (p. 96).

On comprend que trois cardinaux aient pu, sans difficulté, préfacer cet ouvrage des éditions Sainte-Madeleine. Ils ne risquaient pas, par cette démarche, de condamner le nouvel *Ordo Missæ*, ni même de le gêner.

Parce qu'il refuse d'examiner doctrinalement le nouvel *Ordo Missæ*, Mgr Gamber, malgré toute sa science historique, ne voit pas que ce nouvel *Ordo Missæ* ne peut « subsister paisiblement » à côté de l'ancien rite, car il a précisément été créé pour détruire ce dernier. L'auteur l'a d'ailleurs lui-même prouvé souvent en insistant sur « la rupture » que représente le passage de l'ancien au nouveau rite. Il affirme même qu'il est vain de chercher à prouver qu'il existe une continuité entre les deux rites : « Il ne suffit pas que quelques parties du missel antérieur aient été conservées dans le nouveau, comme nous l'avons vu au début, pour parler d'une continuité du rite romain, même si l'on essaie sans cesse d'en apporter la preuve. » (p. 36) Il ajoute encore (p. 84) : « On essaie de faire croire aux prêtres et aux fidèles que la célébration post-conciliaire de la messe serait pour l'essentiel la même que celle qui était jusqu'ici en usage dans l'Église. »

Ajoutons que plusieurs remarques de l'auteur ne peuvent que réjouir les trois cardinaux. Ainsi sur le manque de vie et de

participation active des fidèles dans la liturgie anté-conciliaire et sur l'autoritarisme et le rubricisme de l'Église depuis le concile de Trente.

« On s'accorde en général à considérer que, d'une manière ou d'une autre, un renouvellement, mais surtout un enrichissement du rite romain, en grande partie figé depuis le concile de Trente en une sorte de rubricisme, était devenu nécessaire » (p. 11).

« La situation dans le clergé et dans le peuple chrétien était encore pire au début des réformes liturgiques. On n'était pas préparé aux innovations. Jusque-là la messe se caractérisait surtout par des formes et des usages traditionnels. La participation des fidèles à la liturgie officielle était la plupart du temps minime. Ceux qui suivaient la messe dans leur "Schott" [l'équivalent du *dom Lefebvre* pour la langue française] étaient relativement peu nombreux. Les formes non liturgiques de piété n'en étaient que plus florissantes » (p. 13).

« La promulgation du texte [du nouvel *Ordo Missae*] se fit — après quelques modifications, comme on sait — de la même manière autoritaire avec laquelle la congrégation des rites n'avait cessé depuis le concile de Trente, d'apporter de petites modifications au rite officiel » (p. 55).

« (...) les anciennes formes de la messe, même si elles n'étaient pas toujours entièrement satisfaisantes (...) » (p. 91).

Par ailleurs, Mgr Gamber semble se faire le défenseur de la séparation de l'Église et de l'État. Dans son histoire de la liturgie depuis les origines, arrivé au XVIII^e, il critique à juste titre le joséphisme (c'est-à-dire l'immixtion de l'empereur d'Autriche dans les affaires du culte), mais il ajoute : « L'Église, en tant que prolongement du bras séculier — *au nom de la si malencontreuse association du trône et de l'autel* —, avait alors reçu de l'État la mission de former le peuple, en vue de susciter de fidèles sujets (...) » (p. 22).

Effrayé par le tableau désolant de la situation présente de la liturgie qu'il a brossé, Mgr Gamber conclut son chapitre sur « la destruction du rite romain » (daté de 1981) : « Il y a encore — Dieu merci ! — de nombreux prêtres et fidèles qui n'ont pas été contaminés par les nouvelles doctrines et qui vivent de la substance de la foi des siècles passés. Heureusement nous avons encore des prêtres qui continuent à travailler au royaume de Dieu avec zèle et piété. Ils ont accepté les nouveaux livres liturgiques par esprit d'obéissance envers le Saint-Père, et ont installé dans leur église, comme les autres, un autel face au peuple — uniquement par crainte de ne pas paraître à la page » (p. 87).

Alors pourquoi s'inquiéter ?

Enfin il y a chez Mgr Gamber la phrase qui accorde *ipso facto* le sauf-conduit pour être accepté dans le périmètre visible de l'Église et même y être bien vu et préfacé par trois cardinaux : accuser Mgr Lefebvre de schisme. A propos de la réforme de l'*Ordo Missae*, l'auteur affirme que cette réforme de la messe a été voulue par le pape Paul VI en personne, malgré les nombreuses et pressantes objurgations contraires qui lui furent présentées. Il ajoute : « Même le risque d'un nouveau schisme, comme dans le cas de Mgr Lefebvre, n'a pu le décider à tolérer au moins l'ancien rite à côté du nouveau, ce qui, actuellement, en ces temps de pluralisme dans l'Église, aurait pu sembler aller de soi » (p. 43).

Concluons par les préfaces du livre qui auraient suffi à elles seules à nous mettre en garde, sachant qu'il y en a cinq, pas moins : trois cardinaux, un monseigneur, l'éditeur.

Les cinq célèbrent à l'envie la science de Mgr Gamber :

« Un authentique savant » écrit l'éditeur.

De son côté, le cardinal Oddi affirme que « la publication en langue française des études scientifiques de Mgr Klaus Gamber est un événement de première importance » ; trois lignes plus bas, il parle des « écrits de ce grand

savant ».

Mgr Nyssen mentionne les 361 œuvres produites par l'auteur (p. 2) et cite le cardinal Ratzinger affirmant que Mgr Gamber était « le seul savant, face à une armée de pseudo-liturgistes. » (p. 3).

Le lecteur est ainsi mis en condition pour accepter sans examen, sans esprit critique, les affirmations de Mgr Gamber.

Dans quel but ? Le cardinal Ratzinger l'avoue : « Il nous faudrait aujourd'hui un nouveau mouvement liturgique » et il ajoute cinq lignes plus bas que nous avons « besoin d'un nouveau commencement issu de l'intime de la liturgie » (p. 6).

Mgr Gamber « justement parce que en nous quittant [par sa mort] il échappe à la querelle des partis, pourrait, en cette heure de détresse, devenir le "père" d'un nouveau départ » (p. 7). Le cardinal Ratzinger connaît celui qu'il choisit. En effet, comme le raconte Mgr Nyssen (page 1), Mgr Gamber « accueillit le renouveau liturgique du deuxième concile du Vatican avec enthousiasme, car il en espérait, conformément à la constitution sur la sainte liturgie, la libération d'un pur ritualisme et d'une néo-scholastique étroite » (p. 15).

Finalement s'applique au « savant » Mgr Gamber ce qu'il a lui-même écrit sur ceux qu'il appelle « les pères de la réforme liturgique » : « Ils ne peuvent plus désormais se débarrasser des Esprits qu'ils avaient invoqués. »

Ce livre peut accidentellement faire du bien à plusieurs personnes en leur manifestant, une fois de plus, l'extrême gravité de la révolution liturgique que traverse l'Église depuis le concile Vatican II et spécialement depuis le nouvel *Ordo Missæ*. Malheureusement il n'expose nulle part le diagnostic exact de la crise actuelle ni les vrais remèdes. Le parti-pris de l'auteur de ne pas aborder clairement la question doctrinale posée par le nouvel *Ordo Missæ* entretient dans les esprits l'illusion que ce dernier n'est pas en soi un danger pour la foi. Par sa proposition d'une troisième voie où

cohabiteraient « paisiblement » l'ancien et le nouveau rite, ce livre ne peut qu'entretenir la révolution liturgique et contribuer à affaiblir, voire briser la fidélité à l'ancien rite, seul pleinement et vraiment catholique.

Dominicus

Mgr Klaus Gamber, *La réforme liturgique en question*, éditions Sainte-Madeleine, 1992, 20,5 x 13, 116 pages, 65 F.



NDLR : Nous publions, en annexe de cette recension du livre de Mgr Gamber, la déclaration du père Calmel qui fut publiée pour la première fois dans *Itinéraires* n° 139 de janvier 1970, pp. 74 à 77. Ce très beau texte a un caractère presque prophétique.

Déclaration

par le frère R.-Th. Calmel O. P.

JE M'EN TIENS A LA MESSE TRADITIONNELLE, celle qui fut codifiée, mais non fabriquée, par saint Pie V, au XVI^e siècle, conformément à une coutume plusieurs fois séculaire. Je refuse donc l'ORDO MISSÆ de Paul VI.

Pourquoi ? Parce que, en réalité, cet ORDO MISSÆ n'existe pas. Ce qui existe c'est une Révolution liturgique universelle et permanente, prise à son compte ou voulue par le pape actuel, et qui revêt, pour le quart d'heure, le masque de l'ORDO MISSÆ du 3 avril 1969. C'est le droit de tout prêtre de refuser de porter le masque de cette Révolution liturgique. Et j'estime de mon devoir de prêtre de refuser de célébrer la messe dans un rite équivoque.

Si nous acceptons ce rite nouveau, qui favorise la confusion entre la messe catholique et la cène protestante — comme le disent équivalentement deux cardinaux et comme le démontrent de solides analyses théologiques⁴ — alors nous tomberons sans tarder d'une messe interchangeable (comme le reconnaît du reste un pasteur protestant) dans une messe carrément hérétique et donc nulle. Commencée par le pape, puis abandonnée par lui aux églises nationales, la réforme révolutionnaire de la messe ira son train d'enfer. Comment accepter de nous rendre complices ?

Vous me demanderez : en maintenant, envers et contre tout, la messe de toujours, avez-vous réfléchi à quoi vous vous exposez ? Certes. Je m'expose, si je peux dire, à persévérer dans la voie de la fidélité à mon sacerdoce, et donc à rendre au souverain Prêtre, qui est notre Juge suprême, l'humble témoignage de mon office de prêtre. Je m'expose encore à rassurer des fidèles désespérés, tentés de scepticisme ou de désespoir. Tout prêtre en effet qui s'en tient au rite de la messe codifié par saint Pie V, le grand pape dominicain de la Contre-Réforme, permet aux fidèles de participer au saint sacrifice *sans équivoque possible* ; de communier, *sans risque d'être dupe*, au Verbe de Dieu incarné et immolé, rendu réellement présent sous les saintes espèces. En revanche, le prêtre qui se plie au nouveau rite, forgé de toutes pièces par Paul VI, *collabore pour sa part* à instaurer

⁴ — Entres autres, *Pensée catholique* n° 122 et *Courrier de Rome* depuis le n° 49.

progressivement une messe mensongère où la présence du Christ ne sera plus véritable, mais sera transformée en un mémorial vide ; par le fait même le sacrifice de la croix ne sera plus réellement et sacramentellement offert à Dieu ; enfin la communion ne sera plus qu'un repas religieux où l'on mangera un peu de pain et boira un peu de vin ; rien d'autre ; comme chez les protestants. — Ne pas consentir à collaborer à l'instauration révolutionnaire d'une messe équivoque, orientée vers la destruction de la messe, ce sera se vouer à quelles mésaventures temporelles, à quels malheurs en ce monde ? Le Seigneur le sait dont *la grâce suffit*. En vérité la grâce du Cœur de Jésus, dérivée jusqu'à nous par le saint sacrifice et par les sacrements, suffit toujours. C'est pourquoi le Seigneur nous dit si tranquillement : « Celui qui perd sa vie en ce monde a cause de moi la sauve pour la vie éternelle. »

Je reconnais sans hésiter l'autorité du Saint Père. J'affirme cependant que tout pape, dans l'exercice de son autorité, peut commettre des abus d'autorité. Je soutiens que le pape Paul VI commet un abus d'autorité d'une gravité exceptionnelle lorsqu'il bâtit un rite nouveau de la messe sur une définition de la messe qui a cessé d'être catholique. « La messe, écrit-il dans son ORDO MISSÆ, est le rassemblement du peuple de Dieu, présidé par un prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur. » Cette définition insidieuse omet de parti-pris ce qui fait catholique la messe catholique, à jamais irréductible à la cène protestante. Car dans la messe catholique il ne s'agit pas de n'importe quel mémorial ; le mémorial est de telle nature qu'il contient réellement le sacrifice de la croix, parce que le corps et le sang du Christ sont rendus réellement présents par la vertu de la double consécration. Cela apparaît à ne pouvoir s'y méprendre dans le rite codifié par saint Pie V, mais cela reste flottant et équivoque dans le rite fabriqué par Paul VI. De même, dans la messe catholique, le prêtre n'exerce pas une présidence quelconque ; marqué d'un caractère divin qui le met à part pour l'éternité, il est le ministre du Christ qui fait la messe par lui ; il s'en faut de tout que le prêtre soit assimilable à quelque pasteur, délégué des fidèles pour la bonne tenue de leur assemblée. Cela, qui est tout à fait évident dans le rite de la messe ordonné par saint Pie V, est dissimulé sinon escamoté dans le rite nouveau.

La simple honnêteté donc, mais infiniment plus l'honneur sacerdotal, me demandent de ne pas avoir l'impudence de trafiquer la messe catholique, reçue au jour de l'ordination. Puisqu'il s'agit d'être loyal, et surtout en une matière d'une gravité divine, il n'y a pas d'autorité au monde, serait-ce une autorité pontificale, qui puisse m'arrêter. Par ailleurs la première preuve de fidélité et d'amour que le prêtre ait à donner à Dieu et aux hommes c'est de garder intact le dépôt infiniment précieux qui lui fut confié lorsque l'évêque lui imposa les mains. C'est d'abord sur cette preuve de fidélité et d'amour que je serai jugé par le Juge suprême. J'attends en toute confiance de la Vierge Marie, la Mère du souverain Prêtre, qu'elle m'obtienne de rester fidèle jusqu'à la mort à la messe catholique, *véritable et sans équivoque*. TUUS SUM EGO, SALVUM ME FAC.

R.-Th. Calmel, O.P.



Photo du pape Paul VI avec les six pasteurs protestants co-fabricants du nouvel *Ordo Missæ*, prise le 10 avril 1970 et publiée par la *Documentation catholique* n° 1562 du 3 mai 1970.

Voici les noms de ces six pasteurs : Docteurs Georges, Jasper, Sephard, Konneth, Smith, Max Thurian représentant le Conseil oecuménique des églises, les anglicans, les luthériens et Taizé. Ils ont le sourire. On les comprend, car ils ont réalisé le rêve de Luther : renverser la messe « sacrilège et abominable » sur laquelle s'appuie « la papauté toute entière ». Ce qui est moins explicable, c'est le sourire, pour ne pas dire l'air hilare, des prélats situés en arrière plan.

☛ La restauration de la culture chrétienne.

Première lecture :

Culture de la restauration rapide ou rapide restauration de la culture ?

TOUT le monde sait ce qu'est un *fast-food* : il s'agit d'un de ces restaurants d'origine américaine qui offrent à leur clientèle des hamburgers, des hot-dogs, des frites, du Coca-cola et qui fleurissent dans nos villes sous les noms de *McDonald's*, *Quick*, *Burger King*, etc. Les « recommandations officielles pour la langue française » proposent à la place de *fast-*

food le mot « restauration rapide ».

Le *fast-food*, la restauration rapide, est une des plus évidentes manifestations du mode de vie nord-américain. On pourrait, sans exagération, appeler la culture américaine une « culture de la restauration rapide ». C'est pourtant de ce continent que nous vient un ouvrage étonnant qui veut, au contraire, promouvoir une rapide restauration de la culture, comprenons de la civilisation, et principalement de la culture ou civilisation chrétienne. Une restauration rapide, parce qu'elle doit s'effectuer avant la destruction définitive des restes de la civilisation, avant la plongée sans retour dans la barbarie.

Nous vivons, en effet, la plus grande

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !